



ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, maillot manches longues ;
recommandé : protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche clinique Chenieux Li

Temps de trajet (en min) 25

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site CHAUVAN

Adresse 87480 ST PRIEST TAURION

Caractéristiques :

Longueur du parcours 2.5 kms

Nombre de zones 10

Temps global imparti 9h30/17h

Nombre d'OZT* 10

*Officiels Commissaires de Zone

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

☐ OUI ☒ NON



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

DATE: 10 décembre 2025

MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 Rue du Pont St Martial
87000 LIMOGES

DATE: 17/12/25



Secrétariat
LIMOGES

PD

DATE: 18/12/2025
NUMÉRO: 26/0015



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



MOTO-CLUB: MOTOR CLUB LIMOUSIN

DATE: 01 mars 2026

LIEU: ST PRIEST TAURION



HEURE	DÉROULEMENT	CATÉGORIE(S)	DURÉE
8h30-9h30	Contrôles administratifs		
9h-10h	Contrôles techniques		
9h15	Réunion du Jury		
9h30	1er départ		
17h	Arrivée		
17h10	Réunion du Jury		
17h15	Remise des Prix		
20h	Fin		



N° d'épreuve FFM 119
Moto-Club MOTOR CLUB LIMOUSIN
Date 01 MARS 2026
Lieu ST PRIEST TAURION

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	SABOTIER MARYLENE	021649
Arbitre	NEYRAUD CELINE	015201
Commissaire technique responsable	LEGUET JEAN CHRISTOPHE	244235
Responsable du chronométrage	BEDEL ANNIE	301463
Commissaire de zone	SOLNON GILLES	22416
Commissaire de zone	CADIER MICHEL	375294
Commissaire de zone	DUVERGER TIPHAIN	375024
Commissaire de zone	DUVERGER MELANIE	234726
Commissaire de zone	ROUX MARTIAL	021498
Commissaire de zone	MONERIE MOULIN FRANCIS	346532
Commissaire de zone	DE PEDRO JEAN PIERRE	393574
Commissaire de zone	TALLET JEAN LUC	285047
Commissaire de zone	PRADEAU YVES	020020
Commissaire de zone	SAVIGNAT LAURYNE	375019

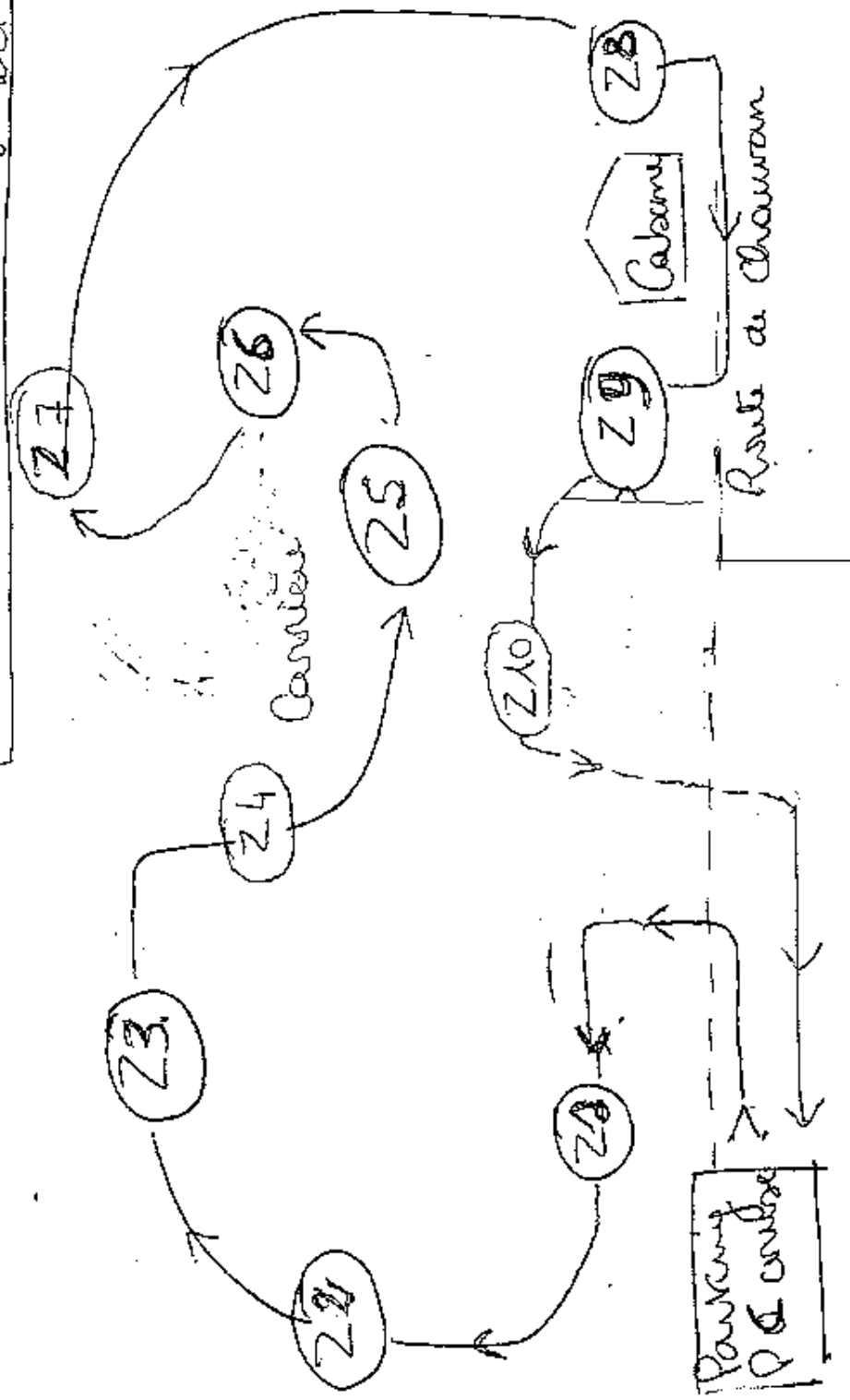
CATEGORIES ET CORRESPONDANCES TRIAL 2026 AVEC AJOUT DES CATEGORIES ESPOIRS

Couleur Tracé	Trial Moderne	Chpt LMNA		Trial Vintage TF2
		TROPHEE LIMOUSIN POITOU CHARENTE TROPHEE AQUITAINE PYRENEES	Challenge Educatif LMNA	
	TR1	TROPHEE LIMOUSIN POITOU CHARENTE		
		125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans		
	TR2+	A partir de 11 ans*		
		125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans		
	TR2	A partir de 11 ans*		
		125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans		
	TR3+	A partir de 11 ans*		
		125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans		
	TR3	Vétérans 3 Trophée Aquitaine Pyrenées Au dessus de 50 ans		Inter
		Cylindree libre		
	TR4+	Vétérans 4+ Trophée Aquitaine Pyrenées Au dessus de 50 ans		National
		Cylindree libre		
	TR4	Vétérans 4 Trophée Aquitaine Pyrenées Au dessus de 50 ans		Critérium
		Cylindree libre		Promotion

CATEGORIES ET CORRESPONDANCES TRIAL 2026 AVEC AJOUT DES CATEGORIES ESPOIRS

MT1					6 ans (révolus) à 10 ans au 1er janvier de l'année du championnat	
					Cylindrée < = 80cc ou électrique 30 zones maxi	
MT2					6 ans (révolus) à 12 ans	
					Cylindrée < 80cc ou électrique <24" 3 Tours 5 de zones spécifiques	
MT3					6 ans (révolus) à 11 ans	
					Cylindrée < 80cc et boîte automatique ou électrique < 20" 3 Tours 5 de zones spécifiques	

Z1 à Z5 pour Catégorie MT
et 3



bus & piétons
←



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 RUE DU PONT ST MARTIAL - 87000 LIMOGES**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 22532072704 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **TRIAL NATIONAL DE SAINT PRIEST TAURION** se déroulant à **ST PRIEST TAURION** du **01/03/2026** au **01/03/2026**.

Cette attestation est valable du **01/03/2026 à 08 :00** au **01/03/2026 à 22 :00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **24 novembre 2025**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.